

REGLEMENT DE JEU

PRODUITS GAMME CORPS

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

L'école privée d'esthétique Art Création Beauté ayant son siège social au 8 avenue Pierre Sémard – 11000 CARCASSONNE, SIRET 79396624300040, ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise un concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé « Produits gamme corps » ci-après dénommé le « Jeu ».

L'exploitation des données clients récupérées via le jeu sera faite par Art Création Beauté.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du participant au présent règlement et au principe du Jeu.

Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du jeu et/ou des membres de leur famille en ligne directe.

La participation au Jeu de personnes mineures se fait sous la pleine et entière responsabilité des représentants légaux pouvant justifier de l'autorité parentale. Le simple fait de participer au Jeu implique que le mineur a obtenu l'autorisation préalable de ses représentants légaux. La Société Organisatrice se réserve néanmoins le droit d'en demander à tout moment la justification écrite, et de disqualifier tout participant qui ne justifierait pas de cette autorisation dans les délais impartis.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative.

Une personne souhaitant participer au Jeu est identifiée par son nom et prénom d'utilisateur Facebook (ci-après « les Coordonnées »).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs Coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ou dont les représentants légaux n'auraient pas validé l'autorisation parentale ou falsifiant les autorisations parentales (usurpant l'identité des représentants légaux) seront disqualifiées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent règlement.

La qualité de gagnant ne peut être valablement attribuée à une personne ne remplissant pas les conditions prévues au présent règlement.

Chaque personne peut participer une ou plusieurs fois pendant toute la durée de validité du jeu.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3 – DUREE

Ce Jeu aura lieu du 25 octobre 2021 à 12h00 au 03 novembre 2021 à 09h00 (ci-après dénommée la « Période de jeu »).

ARTICLE 4 – PRINCIPES ET MODALITES DU JEU

Pour participer, il faut :

1. S'abonner au compte Facebook d'Art Création Beauté : <https://www.facebook.com/artcreationbeaute> (en cliquant sur le bouton « j'aime » ou « s'abonner »)
2. Aimer la publication du jeu concours (en cliquant sur bouton « j'aime » ou les autres mentions relatives à ce bouton).
3. Mentionner à l'aide du caractère « @ » une ou plusieurs personnes de son cercle social Facebook.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Le gagnant remporte :

- 3 produits de la marque « Oliv' », fournisseur de la Société Organisatrice d'une valeur totale de 49€ T.T.C (prix public).

ARTICLE 6 – SELECTION DU GAGNANT PAR TIRAGE AU SORT

La liste des participants (nom/prénom) sera importée sur la plateforme <https://www.contest.agorapulse.com/>. La plateforme sélectionnera un/e des participants remplissant les conditions de participation, qui sera défini/e comme le/la gagnant/e du Jeu.

ARTICLE 7 – INFORMATION DES GAGNANTS

Le nom et prénom du gagnant (ou de la gagnante) seront révélés sur la page Facebook de la Société Organisatrice : <https://www.facebook.com/artcreationbeaute>

ARTICLE 8 – REMISE DES LOTS

La délivrance du lot est subordonnée à la validité de la participation qui peut être à tout moment vérifiée par la Société Organisatrice et à l'absence de toute suspicion de tricherie.

Le gagnant sera contacté via la messagerie Facebook par la Société Organisatrice dans un délai de dix jours à compter de la fin de la Période de jeu. Si le gagnant ne répond pas, il devra impérativement prendre contact avec la Société Organisatrice dans un délai de dix jours à compter de la réception du message afin de connaître les modalités de remise du lot. Dans le cas contraire le gagnant sera déclaré perdant et ne remportera aucune dotation.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leurs Coordonnées ou tout élément permettant de vérifier la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander toutes pièces justificatives aux Participants. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant.

Les dotations seront à retirer directement à l'Ecole Art Création Beauté – 8 avenue Pierre Sépard – 11000 Carcassonne dans un délai de deux mois à compter du jour d'information des modalités de retrait (pendant les horaires d'ouverture).

Les dotations ne peuvent donner lieu à la remise de contrepartie financière (totale ou partielle), d'échange ou reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

La Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, à l'une des dotations proposées, une dotation d'une valeur équivalente ou supérieure, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE- FORCE MAJEURE

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de dysfonctionnement des réseaux de télécommunications ne permettant pas d'aboutir à l'identification d'un ou plusieurs participants, ou encore en cas de malveillances externes empêchant le bon déroulement du Jeu. Dans l'éventualité d'un tel dysfonctionnement, les Participants et/ou les gagnants ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

La responsabilité de la Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout Participant qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si une personne :

- fournissait des Coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir le lot éventuellement attribué,
- ne remplissait pas les conditions prévues pour bénéficier d'un lot.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, le Jeu est partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

ARTICLE 10 – CITATION DU NOM DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice et ses partenaires à utiliser le prénom du participant à des fins publi-promotionnelles dans le cadre du présent Jeu, sans prétendre à d'autres droits ou rémunérations que les lots leur revenant.

ARTICLE 13 – PLATEFORME FACEBOOK

Le Jeu et sa promotion ne sont ni gérés, ni sponsorisés par Facebook.

Facebook n'est pas responsable de l'organisation du Jeu. Aucune réclamation ne peut être entreprise envers Instagram à propos du Jeu.

ARTICLE 13 – RECLAMATIONS

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations au Jeu doivent être adressées par écrit à l'adresse suivante : ART CREATION BEAUTE – 8 avenue Pierre Séward – 11000 CARCASSONNE ou par email à l'adresse suivante artcreationbeaute@gmail.com au plus tard soixante jours après la date limite de participation au Jeu concerné, telle qu'indiqué par le présent Règlement.

Aucune réclamation d'aucune sorte ne peut intervenir concernant tout ou partie du Jeu au-delà de ce délai.

Si les Coordonnées communiquées par le Participant ne permettent pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir, il perd la qualité de gagnant et ne peut effectuer aucune réclamation.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou lors de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom, ou le fait d'utiliser ces prête-noms pour augmenter le nombre de votes en sa faveur. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

ARTICLE 14 – RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Les Coordonnées communiquées par les gagnants sont enregistrées, de même que le lot qui leur a été attribué. Dans le respect de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement de ces données est déclaré à la CNIL et toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données la concernant qui s'exerce auprès d'ART CREATION BEAUTE – 8 avenue Pierre Sépard – 11000 CARCASSONNE

ARTICLE 15 – FORMALITES RELATIVES AU REGLEMENT

Le fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et de la liste des gagnants, y compris, au fur et à mesure de leur intervention, de ses avenants éventuels.

Le présent règlement pourra être consulté sur www.artcreationbeaute.fr pendant la Période de Jeu.

Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : ART CREATION BEAUTE – 8 avenue Pierre Sépard – 11000 CARCASSONNE ou par e-mail à l'adresse suivante artcreationbeaute@gmail.com

ARTICLE 16 – AVENANTS

Les éventuelles modifications au présent règlement feront l'objet d'avenants.

ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.